

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT
520, allées Henri II de Montmorency
CS 69007, 34064 MONTPELLIER Cedex 02

Installations classées pour la protection de l'environnement

Extrait de l'arrêté préfectoral n° 2017-I-813 du 4 juillet 2017

Vu le code de l'environnement et notamment son titre 1^{er} du livre V,
Vu l'arrêté préfectoral n°2006-I-1751 du 18/07/2006, autorisant les activités de Mécanic Sud Industrie sur le territoire de la commune VILLENEUVE LES BEZIERS,
Vu le récépissé n°14-246 du 23/07/2014 mettant à jour la liste des installations classées au bénéfice des droits acquis,
Vu la demande présentée le 4 octobre 2016 par Mécanic Sud Industrie, dont le siège social est situé Rue Charles Nicolle, CS 644, 34 536 VILLENEUVE LES BEZIERS Cedex, en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une extension de ces installations située à la même adresse,
Vu le dossier déposé à l'appui de sa demande,
Vu la décision n°E16000220/34 du 7 décembre 2016 du président du tribunal administratif de Montpellier portant désignation du commissaire-enquêteur,
Vu l'arrêté préfectoral en date du 30 janvier 2017 ordonnant l'organisation d'une enquête publique pour une durée de un mois, du 6 février 2017 au 8 mars 2017 inclus sur le territoire des communes de VILLENEUVE LES BEZIERS et BEZIERS,
Vu l'accomplissement des formalités d'affichage réalisé dans ces communes de l'avis au public,
Vu la publication en date du 19 janvier 2017 de cet avis dans deux journaux locaux,
Vu le registre d'enquête et l'avis du commissaire enquêteur,
Vu l'accomplissement des formalités de publication sur le site internet de la préfecture,
Vu les avis émis par les conseils municipaux des communes de VILLENEUVE LES BEZIERS et BEZIERS,
Vu les avis exprimés par les différents services et organismes consultés en application du code de l'environnement,
Vu l'avis de l'Autorité Environnementale en date du 23 janvier 2017
Vu le rapport et les propositions en date du 13 juin 2017 de l'inspection des installations classées
Vu l'avis en date du 29/06/2017 du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques au cours duquel le demandeur a été entendu
Vu le projet d'arrêté porté à la connaissance du demandeur
Vu l'absence d'observation par le demandeur sur ce projet, précisée par messagerie électronique en date du 29/06/2017

CONSIDERANT qu'en application des dispositions de l'article L. 512-1 du code de l'environnement, l'autorisation ne peut être accordée que si les dangers ou inconvénients de l'installation peuvent être prévenus par des mesures que spécifie l'arrêté préfectoral ;

CONSIDÉRANT que les consultations effectuées n'ont pas mis en évidence la nécessité de faire évoluer le projet initial et que les mesures imposées à l'exploitant sont de nature à prévenir les nuisances et les risques présentés par les installations,

CONSIDERANT que les conditions légales de délivrance de l'autorisation sont réunies,

Le pétitionnaire entendu,
Sur proposition du Secrétaire général de la préfecture,

La société Mécanic Sud Industrie dont le siège social est situé Rue Charles Nicolle, CS 644, 34 536 VILLENEUVE LES BEZIERS Cedex est autorisée, sous réserve du respect des prescriptions de l'acte antérieur en date du 18/07/2006, modifiées et complétées par celles du présent arrêté, à exploiter à la même adresse les installations de traitement de surface détaillées dans les articles suivants.

ARRETE

TITRE 1 - Portée de l'autorisation et conditions générales.....	6
CHAPITRE 1.1 Bénéficiaire et portée de l'autorisation.....	6
Article 1.1.1. Exploitant titulaire de l'autorisation.....	6
Article 1.1.2. Modifications et compléments apportés aux prescriptions des actes antérieurs.....	6
Article 1.1.3. Installations non visées par la nomenclature ou soumises à déclaration ou soumises a enregistrement.	6
CHAPITRE 1.2 Nature des installations.....	6
Article 1.2.1. Liste des installations concernées par une rubrique de la nomenclature des installations classées.....	6
Article 1.2.2. Situation de l'établissement.....	7
Article 1.2.3. Consistance des installations autorisées.....	7
CHAPITRE 1.3 Conformité au dossier de demande d'autorisation.....	8
Article 1.3.1. Conformité.....	8
CHAPITRE 1.4 Durée de l'autorisation.....	8
Article 1.4.1. Durée de l'autorisation.....	8
CHAPITRE 1.5 Modifications et cessation d'activité.....	8
Article 1.5.1. Porter à connaissance.....	8
Article 1.5.2. Mise à jour des études d'impact et de dangers.....	8
Article 1.5.3. Équipements abandonnés.....	9
Article 1.5.4. Transfert sur un autre emplacement.....	9
Article 1.5.5. Changement d'exploitant.....	9
Article 1.5.6. Cessation d'activité.....	9
CHAPITRE 1.6 Respect des autres législations et réglementations.....	9
TITRE 2 – Gestion de l'établissement.....	9
CHAPITRE 2.1 Exploitation des installations.....	9
Article 2.1.1. Objectifs généraux.....	9
Article 2.1.2. Consignes d'exploitation.....	10
CHAPITRE 2.2 Réserves de produits ou matières consommables.....	10
Article 2.2.1. Réserves de produits.....	10
CHAPITRE 2.3 Intégration dans le paysage.....	10
Article 2.3.1. Propreté.....	10
Article 2.3.2. Esthétique.....	10
CHAPITRE 2.4 Danger ou nuisance non prévenu.....	10
Article 2.4.1. Danger ou nuisance non prévenu.....	10
CHAPITRE 2.5 Incidents ou accidents.....	10
Article 2.5.1. Déclaration et rapport.....	10
CHAPITRE 2.6 Récapitulatif des documents tenus à la disposition de l'inspection.....	10
Article 2.6.1. Récapitulatif des documents tenus à la disposition de l'inspection.....	10
TITRE 3 - Prévention de la pollution atmosphérique.....	11
CHAPITRE 3.1 Conception des installations.....	11
Article 3.1.1. Dispositions générales.....	11
Article 3.1.2. Pollutions accidentelles.....	11
Article 3.1.3. Odeurs.....	12
Article 3.1.4. Voies de circulation.....	12
Article 3.1.5. Émissions diffuses et envols de poussières.....	12
CHAPITRE 3.2 Conditions de rejet.....	12
Article 3.2.1. Dispositions générales.....	12
Article 3.2.2. Conduits et installations raccordées / Conditions générales de rejet.....	13
Article 3.2.3. Valeurs limites des concentrations dans les rejets atmosphériques.....	15
TITRE 4 Protection des ressources en eaux et des milieux aquatiques.....	16
Article 4 Compatibilités avec les objectifs de qualité du milieu.....	16
CHAPITRE 4.1 Prélèvements et consommations d'eau.....	16
Article 4.1.1. Origine des approvisionnements en eau.....	16

Article 4.1.2. Protection des réseaux d'eau potable.....	17
CHAPITRE 4.2 Collecte des effluents liquides.....	17
Article 4.2.1. Dispositions générales.....	17
Article 4.2.2. Plan des réseaux.....	17
Article 4.2.3. Entretien et surveillance.....	17
Article 4.2.4. Protection des réseaux internes à l'établissement.....	17
CHAPITRE 4.3 Types d'effluents, leurs ouvrages d'épuration et leurs caractéristiques de rejet au milieu.....	17
Article 4.3.1. Identification des effluents.....	17
Article 4.3.2. Collecte des effluents.....	18
Article 4.3.3. Gestion des ouvrages : conception, dysfonctionnement.....	18
Article 4.3.4. Entretien et conduite des installations de traitement.....	18
Article 4.3.5. Localisation des points de rejet.....	18
Article 4.3.6. Conception, aménagement et équipement des ouvrages de rejet.....	19
Article 4.3.7. Caractéristiques générales de l'ensemble des rejets.....	19
Article 4.3.8. Gestion des eaux polluées et des eaux résiduaires interne à l'établissement.....	20
Article 4.3.9. Valeurs limites d'émission des eaux résiduaires avant rejet dans le milieu naturel ou dans une station d'épuration collective.....	20
Article 4.3.10. Valeurs limites d'émission des eaux domestiques.....	21
Article 4.3.11. Eaux pluviales susceptibles d'être polluées.....	21
TITRE 5 - Déchets produits.....	22
CHAPITRE 5.1 Principes de gestion.....	22
Article 5.1.1. Limitation de la production de déchets.....	22
Article 5.1.2. Séparation des déchets.....	22
Article 5.1.3. Conception et exploitation des installations d'entreposage internes des déchets.....	22
Article 5.1.4. Déchets gérés à l'extérieur de l'établissement.....	22
Article 5.1.5. Déchets gérés à l'intérieur de l'établissement.....	23
Article 5.1.6. Transport.....	23
TITRE 6 - Substances et produits chimiques.....	23
CHAPITRE 6.1 Dispositions générales.....	23
Article 6.1.1. Identification des produits.....	23
Article 6.1.2. Étiquetage des substances et mélanges dangereux.....	23
CHAPITRE 6.2 Substance et produits dangereux pour l'homme et l'environnement.....	23
Article 6.2.1. Substances interdites ou restreintes.....	23
Article 6.2.2. Substances extrêmement préoccupantes.....	24
Article 6.2.3. Substances soumises à autorisation.....	24
Article 6.2.4. Produits biocides - Substances candidates à substitution.....	24
Article 6.2.5. Substances à impacts sur la couche d'ozone (et le climat).....	24
TITRE 7 Prévention des nuisances sonores, des vibrations et des émissions lumineuses.....	24
CHAPITRE 7.1 Dispositions générales.....	24
Article 7.1.1. Aménagements.....	24
Article 7.1.2. Véhicules et engins.....	25
Article 7.1.3. Appareils de communication.....	25
CHAPITRE 7.2 Niveaux acoustiques.....	25
Article 7.2.1. Valeurs Limites d'émergence.....	25
Article 7.2.2. Niveaux limites de bruit en limites d'Exploitation.....	25
CHAPITRE 7.3 Vibrations.....	25
CHAPITRE 7.4 Émissions lumineuses.....	25
TITRE 8 - Prévention des risques technologiques.....	26
CHAPITRE 8.1 Généralités.....	26
Article 8.1.1. Localisation des risques.....	26
Article 8.1.2. Localisation des stocks de substances et mélanges dangereux.....	26
Article 8.1.3. Propreté de l'installation.....	26
Article 8.1.4. Contrôle des accès.....	26
Article 8.1.5. Circulation dans l'établissement.....	26
Article 8.1.6. Étude de dangers.....	26

CHAPITRE 8.2 Dispositions constructives.....	26
Article 8.2.1. Comportement au feu et aménagements.....	26
Article 8.2.2. Intervention des services de secours.....	27
Article 8.2.3. Désenfumage.....	27
Article 8.2.4. Équipe d'intervention.....	28
Article 8.2.5. Intervention.....	28
Article 8.2.6. Moyens de lutte contre l'incendie.....	28
CHAPITRE 8.3 Dispositif de prévention des accidents.....	28
Article 8.3.1. Matériels utilisables en atmosphères explosibles.....	28
Article 8.3.2. Installations électriques.....	28
Article 8.3.3. Ventilation des locaux.....	29
Article 8.3.4. Systèmes de détection.....	29
CHAPITRE 8.4 Dispositif de rétention des pollutions accidentelles.....	29
Article 8.4.1. Réentions et confinement.....	29
CHAPITRE 8.5 Dispositions d'exploitation.....	30
Article 8.5.1. Surveillance de l'installation.....	30
Article 8.5.2. Travaux.....	30
Article 8.5.3. Vérification périodique et maintenance des équipements.....	30
Article 8.5.4. Consignes d'exploitation.....	30
TITRE 9 - Conditions particulières applicables à certaines installations de l'établissement.....	31
CHAPITRE 9.1 Dispositions particulières applicables aux installations soumises à autorisation et enregistrement.....	31
CHAPITRE 9.2 Dispositions particulières applicables aux installations soumises à déclaration.....	31
TITRE 10 - Surveillance des émissions et de leurs effets.....	32
CHAPITRE 10.1 Programme d'auto surveillance.....	32
Article 10.1.1. Principe et objectifs du programme d'auto surveillance.....	32
Article 10.1.2. Mesures comparatives.....	32
CHAPITRE 10.2 Modalités d'exercice et contenu de l'auto surveillance.....	32
Article 10.2.1. Auto surveillance des émissions atmosphériques canalisées ou diffuses.....	32
Article 10.2.2. Mesure « comparatives ».....	32
Article 10.2.3. Relevé des prélèvements d'eau.....	32
Article 10.2.4. Fréquences, et modalités de l'auto surveillance de la qualité des rejets aqueux.....	33
Article 10.2.5. Suivi des déchets.....	35
Article 10.2.6. Auto surveillance des niveaux sonores.....	35
CHAPITRE 10.3 Suivi, interprétation et diffusion des résultats.....	35
Article 10.3.1. Analyse et transmission des résultats de l'auto surveillance.....	35
Article 10.3.2. Bilan environnement annuel via l'outil GEREP.....	35
TITRE 11 Délais et voies de recours-Publicité-Exécution.....	35
Article 11.1.1. Délais et voies de recours.....	35
Article 11.1.2. Publicité.....	36
Article 11.1.3. Exécution.....	36

<p>En vue de l'information des tiers, une copie de l'arrêté préfectoral peut être consultée à la Mairie de VILLENEUVE LES BEZIERS</p>
--